

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 juillet 2026

Délibération 2026057

Date de convocation : 21/07/2026

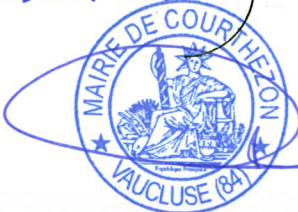
Membres en exercice : 29

Votants : 29

PREND ACTE

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 30.07.2026



L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Benoit VALENZUELA.

Excusés :

Alain CHAZOT pouvoir à Alexandra CAMBON
Sabine COURRIEU pouvoir à Xavier MOUREAU
Jean Paul TESTUT pouvoir à Audrey JULLIEN
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Cédric MAURIN pouvoir à Benoit VALENZUELA

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

URBANISME / RAPPORT ANNUEL DE LA POLITIQUE FONCIERE 2025

Le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes de « délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées ».

L'article L.2241-1 étend l'exigence en la matière notamment son deuxième alinéa qui précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal ».

Il convient que l'assemblée délibérante prenne connaissance du bilan annuel 2025 des acquisitions et cessions immobilières opérées par la Collectivité.

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport synthétique joint à l'explicatif de la séance,

REÇU EN PREFECTURE

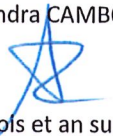
le 29/07/2026

Application agréée E-legalite.com

Le conseil municipal ayant ouï l'exposé du Maire-Adjoint en charge de l'aménagement urbain et après avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2025 sur la politique foncière ci-après annexé.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Maire
Nicolas PAGET



ANNEXE À LA Délibération 2026057 – CONSEIL MUNICIPAL DU 12/05/2025

POLITIQUE FONCIÈRE DE LA VILLE RAPPORT ANNUEL 2025					
Delibération Com mune de COURTHEZON					
Vendeurs	Désignation du bien	Date décision	Prix	Objet	Type
ACQUISITIONS : TERRAINS NON BATIS					
NEANT					
ACQUISITIONS : TERRAINS BATIS					
CHAPELET PROMOTION	Cabinet Medical Partagé	Déliberation n°2025072 du 06/11/2025	1 950 000 €	acquisition en VEFA : prix HT 1 625 000€ avec 325 000€ TVA soit un prix total de 1 950 000€. Le versement est échelonné selon l'avancement des travaux tel qu'indiqué dans l'acte notarié. 1ère échéance versée pour un montant de 410 200€ (dont 20 200€ de frais)	acquisition amiable
Total acquisitions			1 950 000,00 €		
ACQUETEURS					
Grand Delta Habitat (GDH)	AB177 / AB259 / AB331 et AB367 Lieu-dit la Plaine	Date de décision Déliberation n°2025059 du 30/09/2025	Prix 310 248 €	Objet/Observations Cession du foncier à GDH en vue de la construction d'une gendarmerie	cession amiable
Grand Delta Habitat (GDH)	Detachement de 2037m² Issu de la parcelle A114, lieu-dit la Plaine	Déliberation n°2025059 du 30/09/2025	122 220 €	Cession du foncier à GDH en vue de la construction d'un chenil pour la gendarmerie	cession amiable
CESSIONS : TERRAINS BATIS					
NEANT					
Total cessions			432 468,00 €		
CESSIONS : TERRAINS NON BATIS					
NEANT					
ACQUISITION					
EPF PACA	AS271 et AS274	Déliberation n°2022010 du 22/02/2023	400 391,25 €	Convention d'intervention foncière en opération d'ensemble sur le site Moulin République en phase d'impulsion réalisation : coût d'achat/portage : 395 000€ + frais acquisition de 4 317,25€ et frais de gestion du patrimoine 1 074€	acquisition amiable
Total cessions			400 391,25 €		

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2026

Application agréée Edeqalite.com

99_DE-084-218400398-20260728-DCH2026057-